ANTIDOTE *hebdo*

CGT Finances Publiques 44

N° 427 / 12 novembre 2020

Nouveau Réseau de Proximité C'est toujours NON !

TÉLÉTRAVAIL : HYPOCRISIE À LA DGFIP

Suite aux annonces gouvernementales du 28 octobre, et comme l' a expliqué la ministre Elisabeth Borne, le télétravail dans ce contexte de reconfinement, est une obligation pour tous ceux et celles qui peuvent exercer leur travail à distance. Si 100% des tâches peuvent être faites à distance alors le ou la salarié·e doit télétravailler « 5 jours sur 5 ».

Sur le terrain, c'est une autre rélaité.
À titre d'exemple, la Drfip 44 ne dépasse qu'à peine les 20 % de télétravailleurs et télétravailleuses!
Si on décompte les vérificateurs/vérificatrices et les EDR et tous les collègues déjà en télétravail officiel, on voit que l'effort est quasi nul ! La responsabilité de la Direction est engagée, car les directives données aux chef·fes de services sont floues et qu'il n'y a aucune impulsion venant d'en haut.

MÊME PAS CAP !

Quand novembre revient , le temps des listes d'aptitude n'est pas loin.
La loi de transformation de la Fonction Publique a notamment détruit les CAP de promotions !
Selon nos informations, les Directions devaient faire remonter leurs choix (liste nominative et classement) à la Direction Générale pour le 16 novembre (C en B et B en A). La liste des propositions pour 2021 a été publiée sur les Ulysse locaux avant parution sur Ulysse National dans quelques mois. Si certaines Directions ont donné quelques bribes d'information aux élu·es d'autres (je ne vise personne suivez mon regard) en restent au niveau zéro de l'information.
Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter votre Direction…

87,46

C'est le nombre de postes restés vacants à la DRFIP 44 après le mouvement local du 1er septembre 2020 et calculé par la CGT par application des taux de couverture (seuls éléments que la Direction a daigné nous donner suite à la suppression des CAPL de mutations) aux emplois implantés au TAGERFIP (référentiel de localisation des emplois par services). Ce qui explique les chiffres après la virgule !
Aucune communication locale de la Direction sur le nombre précis et la localisation de ces emplois. La CGT vient d'intervenir en ce sens pour les A stagiaires et le fera pour aussi, le moment venu pour les B et C stagiaires.
Dans le détail, après application des différentes situations (temps partiel, COM, CLM, CLD …), il manque dans les services : 8,2 A, 43,67 B et 35,59 C. Une paille ! Ces chiffres, non démentis par la Direction le 16 octobre lors de la CAPL de recours en évaluation, illustrent la situation actuelle des services, que ne masquent donc pas les arrivées nombreuses mais trompeuses de A, B et C en 1ère affectation…

UN SKETCH AFFLIGEANT

La CAPL de recours en évaluation des B de la DRFIP 44 s'est tenue le 19 octobre. Tout d'abord, la Direction a fourni quelques données, à savoir :
– 633 évaluations en 2020 (contre 652 en 2019) soit une baisse de 2,91%
– une hausse de 50% de recours auprès de l'Autorité Hiérarchique (AH)
– une stagnation des recours en CAPL (4 en 2020 comme en 2019)
En réponse à une demande, par une OS, de la suppression du recours auprès de l'AH, la Direction a poliment exprimé son refus arguant sa légitimité dès lors que 55% des recours formulés à ce stade ont été satisfaits.
Concernant le traitement des dossiers, si les OS avaient soigneusement préparé leurs argumentaires, force fut de constater le désintérêt TOTAL de la Direction.
Une présentation balbutiante, un ton désinvolte et le dédain prononcé signifiaient l'apathie de la DRFIP vis-à-vis des représentant·es du personnel présent·es.
Néanmoins, sur les 4 dossiers âprement défendus, une certaine déstabilisation de la Direction a pu être constatée. Il en ressort qu'une seule requête fut déboutée, deux admises partiellement et une totalement satisfaite.

Permanence (Nantes Cambronne) le mardi après-midi ☎ 02 51 12 87 08
Courriel : cgt.drfip44@dgfip.finances.gouv.fr - site internet : http://www.financespubliques.cgt.fr/44/